

Objet : Contrôles Programme 2026

Chère Consœur, Cher Confrère,

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2023, la Compagnie régionale organise la gestion administrative des contrôles de l'activité professionnelle des commissaires aux comptes n'exerçant pas de missions auprès d'entités d'intérêt public.

Nous préparons actuellement la mise en œuvre du programme de contrôles de l'année 2026 et lançons un appel à candidatures auprès des membres de la Compagnie régionale, pour constituer notre équipe de contrôleurs.

Nous vous rappelons que peuvent être contrôleurs, les commissaires aux comptes signataires de mandats justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la certification des comptes et de l'information financière d'au moins trois ans (ou l'avoir été au cours des deux années précédentes).

Ils peuvent s'adjoindre des personnes ayant une expertise/expérience de la certification légale des comptes d'au moins sept ans. Ces contrôleurs adjoints sont des praticiens expérimentés qui respectent les obligations qui leur sont applicables ; ils doivent également déposer une candidature. Ils interviendront en binôme avec un contrôleur signataire de mandats. Le contrôleur signataire est le responsable du contrôle lorsqu'il intervient avec un contrôleur adjoint.

Vous trouverez ci-dessous les critères de recrutement des contrôleurs responsables :

- Respecter les règles de déontologie professionnelle,
- Justifier d'une expérience suffisante en commissariat aux comptes qui doit être appréciée par rapport au nombre d'heures gérées, estimé à un minimum annuel de l'ordre de 500 heures ou avoir satisfait à ce critère au cours des deux dernières années. Le nombre d'heures gérées est défini de la façon suivante :
 - Heures consacrées à la certification des comptes annuels, consolidés et combinés comprenant les heures du signataire et de son équipe sur les mandats pour lesquels le candidat est signataire ; ce temps apparaît dans les déclarations d'activité dans la rubrique temps passé sur la certification des comptes annuels et le cas échéant consolidés,
 - Heures consacrées par le candidat sur des missions de certification pour lesquelles il n'intervient pas en tant que signataire, qu'il intervienne en tant que collaborateur ou collaborateur externe ; ces heures sont détaillées en indiquant pour chacune des missions le nom du commissaire aux comptes signataire pour lequel les heures ont été produites,
- Avoir fait l'objet, le cas échéant, d'un contrôle d'activité à l'issue duquel aucune recommandation significative n'a été formulée sur les mandats dont ils sont signataires ou sur lesquels ils ont déclaré exercer en tant que non signataires (voir ci-avant),

- Respecter les obligations déclaratives (notamment déclarations d'activité, déclarations de formation),
- Être à jour des cotisations professionnelles et des cotisations envers la H2A,
- Suivre des actions annuelles de formation en matière comptable et financière (CC. Art. R. 820-43) et de certification des comptes, et être à jour de leurs obligations de formation,
- Avoir fait l'objet d'une évaluation satisfaisante au titre des opérations de contrôle délégué dès lors qu'il s'agit d'un renouvellement de candidature.

Les contrôleurs sont rémunérés sur la base de budgets d'heures alloués selon la taille et la classification risquée ou non risquée de l'unité de contrôle. Le défraiement est fixé à 100€ HT de l'heure, frais de déplacement en sus. Les frais de déplacement sont remboursés selon les modalités en vigueur au sein de la CNCC (modes de transport, plafonds ...).

De façon à constituer dès à présent le corps de contrôleurs 2026, nous souhaiterions savoir si vous êtes candidat pour assurer des contrôles et dans l'affirmative, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire directement sur AGLAE dans l'onglet « candidatures C.Q. » avec vos identifiants habituels. Nous tenons à préciser que cette démarche s'applique également aux contrôleurs des années précédentes.

Année	Candidature	Statut Contrôleur	Heures proposées
2019	Aucune candidature pour cette campagne		
2020	A saisir		

La CRCC reste à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Président de la CRCC OA
Guillaume RONCO

Membre régional de la Commission
Nationale des contrôles d'activité
Bruno FREULON